



16ème législature

Question N° : 9192	De M. Aurélien Saintoul (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Libération de M. Mortaza Behboudi	Analyse > Libération de M. Mortaza Behboudi.
Question publiée au JO le : 20/06/2023 Réponse publiée au JO le : 29/08/2023 page : 7773		

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'arrestation du journaliste franco-afghan de 29 ans, Mortaza Behboudi. En effet, M. Behboudi a été arrêté et accusé d'espionnage par les talibans le 7 janvier 2023, alors qu'il s'apprêtait à recevoir son accréditation de presse. Mortaza Behboudi est un journaliste réputé, ayant travaillé pour plusieurs médias nationaux, tels que *Libération*, *Mediapart*, *La Croix* ou encore *France Télévisions*. Depuis ce jour, le journaliste communique avec ses proches sous la surveillance de gardes. Une forte mobilisation pour la libération du journaliste s'est depuis organisée. Un comité de soutien a par exemple été créé le 9 février 2023, réunissant les représentants de 15 rédactions et sociétés françaises avec lesquelles il a travaillé. Une lettre a été envoyée aux talibans par le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains en Afghanistan, M. Richard Bennett, quant à cette situation, tandis que l'organisation Reporters sans frontières dispose d'un canal de communication ouvert avec les talibans. Ainsi, il souhaite savoir quels moyens diplomatiques ont été mis au service de la libération de M. Behboudi.

Texte de la réponse

Les autorités françaises suivent avec attention la situation de M. Behboudi. Elles sont pleinement mobilisées et agissent en faveur de sa libération dans un contexte particulier et difficile dû à l'absence de relations diplomatiques avec l'Afghanistan. Des contacts réguliers avec les Talibans sont organisés, via leur bureau de représentation à Doha, afin de faire le point sur la situation de notre compatriote et de rappeler l'exigence de sa libération. Des démarches sont également menées avec plusieurs de nos partenaires à Kaboul, dont l'Union européenne et les Nations unies, qui disposent d'une représentation sur place. Dans ce contexte, les services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont en contact régulier avec l'épouse de notre compatriote, pour échanger sur la situation de son époux et lui apporter toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin, ainsi qu'avec le groupe de soutien qui a été créé pour l'appuyer.